

**216 rue Maurice le Boucher
ZA de Tournezy
34070 MONTPELLIER
TEL : 04 67 66 31 19**

N° FORMATEUR : 11755884575 - Numéro de TVA intracommunautaire : FR54838295160

LE BAIL D'HABITATION : DE SA SIGNATURE A SA FIN - 1/2

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation s'adresse aux gestionnaires de biens devant régulariser et gérer un bail d'habitation au nom et pour le compte du bailleur au regard des règles d'ordre public de la loi du 06 juillet 1989 modifiée par la loi ALUR.

Le contexte :

Le gestionnaire de biens est confronté au contentieux lié au bail d'habitation et peut voir sa responsabilité professionnelle engagée dans le cadre de l'exécution de son mandat, qui va de la conclusion du contrat à sa cessation.

Les objectifs :

Chaque participant pourra :

- Apprécier les enjeux, dès la conclusion du contrat de bail,
- Apprendre à gérer l'exécution afin de limiter les risques de procédure, tant à l'égard du locataire que du bailleur mandant
- Savoir gérer le contentieux
- Savoir gérer les relations bailleur / locataire

PUBLIC VISE Cette formation s'adresse aux gestionnaires de biens.

PREREQUIS aucun

DUREE ET DATE 14 heures réparties sur 2 jours

ANIMATEUR Maître Valérie ROSANO

MOYENS ET METHODE PEDAGOGIQUE

Les moyens :

La formation a lieu dans une salle de réunion équipée de tout le matériel nécessaire (liaison Wi-Fi, projecteur vidéo, paper-board)

**216 rue Maurice le Boucher
ZA de Tournezy
34070 MONTPELLIER
TEL : 04 67 66 31 19**

N° FORMATEUR : 11755884575 - Numéro de TVA intracommunautaire : FR54838295160

LE BAIL D'HABITATION : DE SA SIGNATURE A SA FIN - 2/2

La méthode pédagogique :

- Exposé théorique
- Etude de cas
- Cas pratique
- Jeux de rôle

DOCUMENTS A COMPLETER PAR LE STAGIAIRE Fiche de renseignements, QCM Avant-projet, QCM Après-projet, Feuille d'émargement de groupe.

PROGRAMME Introduction : Accueil des participants et tour de table de présentation.

PLAN DE FORMATION

14 heures réparties sur 2 jours :

- Mettre en pratique les obligations nouvelles liées notamment aux documents exigés d'un candidat à la location ou de sa caution, aux documents à annexer au contrat type,
- La problématique spécifique de la caution
- La problématique de la colocation, légale ou conventionnelle
- Les obligations financières : la fixation du loyer, son indexation, sa réévaluation, les charges
- La problématique du logement décent (surface habitable, travaux ...)
- La cessation du bail (congrés, résiliation et expulsion, la gestion du contentieux...)

VALIDATION DE LA FORMATION QCM Après-projet (évaluation sur les acquis de la formation), Attestation individuelle de formation Loi ALUR.